



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le jeudi 5 mars,
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : jeudi 27 février 2020

Étaient présents : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON, Première Adjointe,
Philippe NERCY, Louisa HAMMOUCHE, Gérard GUERRERO, Sylvie LAURENT, Honoré LAMBERT,
Elisabeth PERRENOT-MARQUE, Arthur MELIS, Adjointes.
Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Patrick DUBESSE, Marie-Catherine BIANCO, Hélène
FERRANDI, Christine ARNAUDO, Dominique JAUFFRET-ROSENTHAL, Elisabeth ROUDIL, Hocine BEN-
SAÏD⁽¹⁾, Anne OLIVERO, Sophia FELLAHI-TALBI, Audrey CERMOLACCE⁽²⁾, Jérémy MARTINEZ, Carole
ALBOREO, Emilien GOGUEL-MAZET, Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE⁽³⁾,
Angélique ORENGO, Corinne PORSIN-RAIDIN, Mike ARINCI, Conseillers municipaux.

Étaient absents et représentés : Carole HALGAND par Louisa HAMMOUCHE, Jean-Claude CABRAS par
Mike ARINCI

Étaient absents excusés : Hervé VAQUIER-TOLINOS

Secrétaire de séance : Philippe NERCY

(1) (2) et (3) arrivés avant le vote de la 1^{ère} question

=====

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le jeudi 5 mars 2020 sous la présidence de
Monsieur André MOLINO, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30, procède à l'appel ainsi qu'à l'énoncé des pouvoirs
donnés et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire propose ensuite d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour et soumet le
procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 12 décembre 2019 à l'approbation de l'assemblée
délibérante qui l'adopte à **L'UNANIMITE.**

Délibération n°01.03.2020 : FINANCES COMMUNALES – Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) - Exercice 2020.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Philippe NERCY** qui procède à la lecture d'une
synthèse de la délibération.

Monsieur Nercy : « il s'agit du dernier conseil municipal de la mandature ainsi que du dernier
conseil municipal en ce qui me concerne. Ce n'est donc pas sans émotion que je vais présenter le
débat d'orientations budgétaires 2020.

Aujourd'hui, l'impact du coronavirus commence à se faire sentir sur l'économie. Il faut avoir à l'esprit
que les chiffres qui vous sont présentés ce soir, ont été extraits il y a quelques semaines, donc avant
cet impact. »

Monsieur le Maire : « des questions ? »

Monsieur Magro : « Monsieur le Maire, comme c'est un débat, il faut qu'on débattenne. A défaut, on
pourrait nous le reprocher.

Il faut rappeler dans quel contexte nous avons cette baisse de ressources, consécutive à une réforme de la fiscalité par étapes. Pour un certain nombre de responsables et notamment pour le gouvernement actuel, mais aussi ceux d'avant, le fait que les collectivités soient globalement bien gérées, est insupportable.

Je vous rappelle une des caractéristiques de notre pays : il est interdit à une collectivité d'être en déficit alors que l'Etat peut l'être.

Au début des années 2000, le pouvoir "a fait les poches" des collecteurs du 1% logement. Avec la loi Elan, ils ont fait la même chose avec les bailleurs sociaux et maintenant, on s'attaque aux excédents des collectivités, toutes confondues, ce qui correspond à peu près aux fameux 3% de déficit annuel de l'Etat prévu par les directives de Maastricht. Aujourd'hui se posent 2 problèmes. Jusqu'à la création de la Communauté urbaine Marseille-Provence-Métropole et la taxe professionnelle unique, les communes disposaient en propre de 3 leviers fiscaux :

- La taxe professionnelle
- Le foncier bâti
- La taxe d'habitation

Or, l'attribution de compensation versée aux communes est figée depuis 2001 et la taxe d'habitation est en cours de suppression. Aujourd'hui il ne reste plus que le foncier bâti mais on ne va pas augmenter les taux deux fois plus. Ce serait contraire au pacte passé avec la population depuis des décennies.

Nous avons une gestion serrée mais qui n'empêche pas de vivre ni d'avoir des projets. Nous avons préservé de petites marges de manœuvre en fonctionnement et des capacités de construction de projets en investissement. Il nous faut cultiver plus que jamais notre capacité d'aller chercher les financements, quelquefois en prenant le risque de beaucoup travailler pour peu de choses ; une tâche difficile pour le tandem élu/fonctionnaire en charge d'un projet.

Le danger qui menace la période à venir est l'aggravation de la fracture numérique qui prend deux visages : ceux qui sont en mesure d'apprendre l'outil et ceux qui ne sont pas en mesure. Il faut s'occuper de ces 2 cas de figure.

Pour revenir aux projets, à Septèmes-les-Vallons il n'y aura pas de piscine autre qu'une piscine métropolitaine car sinon le fonctionnement impliquerait une augmentation de 25 % du seul levier qui nous reste. Et une police municipale de nuit coûterait la même chose. Additionnés, ça ferait 50%. Une fois cela dit et écrit, des dizaines de projets sont possibles à condition surtout, de bien évaluer les coûts de fonctionnements. »

Monsieur Nancy : « je tenais à remercier le service car la production des documents est toujours de grande qualité. »

Madame Perrenot-Marque : « je ne reviens pas sur les aspects financiers mais il s'agit d'un débat d'orientation budgétaire et donc qui dit orientation, dit politique. Or, ce qui est décidé par la municipalité c'est de ne pas baisser les moyens dans les domaines essentiels pour les administrés et pour la commune. C'est le cas par exemple pour le secteur de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse. De même du côté de la vie de la commune, on n'a pas de grandes vedettes qui viennent mais nous avons une vie festive et culturelle riche, pour que tout le monde trouve sa place. Quant aux associations, elles continuent d'être aidées par le versement d'une subvention mais aussi par le prêt de locaux.

Ce qui est important dans ce DOB, c'est de montrer les orientations politiques.

Comme Philippe Nancy, il s'agit de mon dernier conseil municipal. Je finirai en disant que l'autre rôle important est le rôle d'investissement. Qui dit investissement dit emploi et tuer les communes c'est tuer l'emploi. »

Monsieur le Maire : « d'autres interventions ? »

Monsieur Fornerone : « on avance dans la continuité. On pourrait avoir une autre vision. Par exemple, il existe des villes gérées par le Rassemblement National, qui ont réussi à baisser les impôts sans toucher aux services publics. »

Monsieur le Maire : « quand je regarde les impôts sur Septèmes-les-Vallons, il n'y a pas eu d'augmentation depuis le début de la mandature. Vous ne pouvez pas faire ce reproche. Et on a toujours fait en sorte de n'augmenter les taxes qu'une seule fois par mandature.

Ensuite, la ville est en plein développement et malgré tout, elle est toujours gérée par les services publics. Je connais peu de villes qui ont fait pareil.

Par rapport au désengagement de l'Etat avec la baisse des dotations, certaines communes ont aussi décidé de baisser leurs subventions. Ici, on souhaite continuer à travailler comme on le fait. Septèmes est une ville qui s'est toujours développée. On travaille avec le Département, la Région, les chambres de commerces, etc... et je vous rappelle que les subventions sont aussi accordées en fonction du travail réalisé sur la ville. Les orientations qui ont été données sont de rester dans le droit fil de la continuité mais en améliorant les choses. Septèmes n'est pas une ville qui reste immobile. »

Madame Hammouche : « pour répondre à Monsieur Fornerone. Au niveau de l'éducation publique, nous n'avons pas à rougir sur ce qui a été mis en place pour nos enfants (qualité des groupes scolaires, des cantines, de la restauration collective). Les membres de l'équipe politique connaissent le détail et le travail des équipes municipales. Aujourd'hui en matière d'habitation, on travaille aussi pour que les programmes immobiliers soient de qualité. Je ne sais pas ce que vous pourriez faire de plus ou de mieux. »

Monsieur Fornerone : « je n'ai pas parlé d'axe en particulier mais en général. Je ne remets pas en cause le travail effectué. »

Monsieur Lambert : « pour être un des élus les plus âgés, je peux vous dire que depuis 1977, date à laquelle j'ai été élu pour la première fois, j'ai vu une évolution en bien de la ville et j'ai apprécié que les taxes n'augmentent qu'une seule fois par mandat. Mais c'est vrai qu'on peut toujours faire mieux. »

Monsieur le Maire : « d'autres questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE – 6 abstentions : Corinne PORSIN-RAIDIN, Jean-Claude CABRAS, Mike ARINCI, Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Angélique ORENGO

Délibération n°02.03.2020 : PETITE ENFANCE - Reconduction de la convention de gestion et de mise à disposition de locaux avec l'association « Action Accompagnement initiative » (AAI) dans le cadre de l'animation du « Café-Poussette septémois ».

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Sophia FELLAHI-TALBI** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°03.03.2020 : DROIT DES SOLS - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer au nom de la commune, une demande d'autorisation de travaux en vue de la mise en accessibilité de l'école Langevin Wallon élémentaire.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « dans le cadre de la mise en accessibilité des bâtiments recevant du public, nous devons notamment équiper d'ascenseurs l'ensemble des groupes scolaires ayant des étages. Nous avons déjà fait les autres groupes. Nous terminons par Langevin Wallon car c'est un chantier plus compliqué étant donné qu'il y a plus d'étages à desservir. Des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Délibération n°04.03.2020 : PATRIMOINE COMMUNAL – Acquisition de la Bastide Val Fleuri sise 37 chemin de la Bédoule - Parcelles cadastrées section BD n°53 et 246.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°05.03.2020 : PATRIMOINE COMMUNAL – Acquisition par la Commune, d'un appartement situé 179 avenue du 8 mai 1945 - Parcelle cadastrée section AP n°39.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « il s'agit de l'appartement qui se trouve juste au-dessus du garage. Avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à la MAJORITE – 3 contre : Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Angélique ORENGO - 3 abstentions : Corinne PORSIN-RAIDIN, Jean-Claude CABRAS, Mike ARINCI

Délibération n°06.03.2020 : PATRIMOINE COMMUNAL – Acquisition par la Commune d'un local commercial et d'un appartement situés 171 avenue du 8 mai 1945 – Parcelle cadastrée section AP n°46.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à la MAJORITE – 3 contre : Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Angélique ORENGO - 3 abstentions : Corinne PORSIN-RAIDIN, Jean-Claude CABRAS, Mike ARINCI

Délibération n°07.03.2020 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Dynamisation des commerces et zones d'activités – Signature d'un contrat d'accompagnement municipal avec la Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine Aix-Marseille-Provence.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Denis CANI qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « cela va dans le droit fil des différents rapports qui ont déjà été passés. La bonne gestion de la ville a permis d'acheter des logements dans notre centre-ville. Cela permettra de loger des Seniors mais aussi des jeunes dans des situations difficiles, afin de les rapprocher des centres.

Mais nous avons aussi des commerces qui ferment. L'objectif avec l'équipe municipale est de les acheter pour, avec l'aide de la Chambre de Commerce, y mettre des jeunes qui ont des projets (mais pas d'alimentation de nuit). Le loyer partira en fonction du départ du projet puis augmentera en fonction de l'évolution du projet. Cela va permettre de relancer le commerce local. C'est pour les Septémois et les Septémoises.

Je tiens à remercier Sophie Celton, Carole Halgand, Denis Cani et Patrick Magro qui s'occupent des relations avec la CCIMP. »

Je tiens à remercier Sophie Celton, Carole Halgand, Denis Cani et Patrick Magro qui s'occupent des relations avec la CCIMP. »

Monsieur Magro : « Cela suppose de préserver des locaux commerciaux. Il existe depuis 2000 et le PPR inondation, des commerces qui ne peuvent pas être transformés en logements à cause du risque inondation. Depuis 2010, avec MPM, nous avons institué, à la fois sur ces zones et sur d'autres non concernées par le risque inondation, un linéaire commercial interdisant la transformation des locaux commerciaux ou d'activités en logements. Pas pour « embêter » mais pour préserver un minimum de commerces de proximité dans les années qui viennent. Les communes qui ne le font pas le regretteront amèrement. Ça a été fait sur la base de critères objectifs et sur la base d'un DAC (document d'aménagement commercial), il n'y a pas de linéaire de plus de 300 mètres de long par noyau villageois. Essayons d'imaginer des noyaux villageois sans commerces ou activités en Rez-de-chaussée dans 10 ans ! Où serait l'âme de village ? »

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°08.03.2020 : AMENAGEMENT DE L'ESPACE – Avis de la Commune en tant que Personne Publique Associée sur le projet Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la Métropole Aix-Marseille-Provence et ses documents annexes.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Honoré LAMBERT** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur Lambert : « alors pour moi aussi c'est ma dernière intervention ! »

Monsieur le Maire : « des questions ? »

Monsieur Nercy : « alors si ce dernier point porte sur le bruit, j'apprécierai l'utilisation de revêtements routiers qui absorbent le bruit. Nous l'avons exigé sur le Chemin de la Bigotte et cela fonctionne très bien. Il y en a aussi sur une petite portion de route vers le port autonome. Cela améliore le confort des gens. »

Monsieur Fornerone : « qu'appelle-t-on un système routier réinventé, innovant, efficace et durable ? »

Monsieur le Maire : « c'est ce qui a déjà été dit par Monsieur Nercy. »

Monsieur Fornerone : « je suis contre les nuisances sonores et notamment les coussins berlinois. »

Monsieur le Maire : « il faut prendre des dispositions pour atténuer le bruit des véhicules qui passent. »

Monsieur Martinez : « rien n'est fait, il faut réinventer. Il existe maintenant des matériaux qui emmagasinent la pollution, le bruit... »

Madame Porsin-Raidin : « je suppose que le mur anti-bruit en fait partie et il existe déjà une association avec Monsieur Dubessé pour l'avenue du Docteur Edouard Sauze et une autre pour le chemin du Pigeonnier. Mais s'il existe un revêtement atténuant le bruit, tout le monde est intéressé. »

Monsieur le Maire : « au niveau du PDU, encore une fois nous rencontrons de grosses difficultés au niveau de l'Etat, malgré les visites des premiers ministres successifs. Les financements sont toujours attendus. Mais on continue à travailler notamment au niveau des pistes cyclables. Les réserves à la fin de la délibération vont dans ce sens. »

Avec le mur anti-bruit nous avons réussi à réduire l'impact du trafic routier. La commune a toujours demandé un mur anti-bruit sur l'ensemble de son territoire mais pour cela on a besoin du financement et de la validation de l'Etat car ce n'est pas possible de financer seul.

Il existe de nouveaux pneus « verts » qui atténuent aussi le bruit en plus des revêtements. Nous avons eu des réunions avec la Métropole pour le bruit et l'air mais les projets ont pris du retard.

La commune est concernée par les nuisances du train, de la nationale, de l'autoroute, un peu des avions. Il y a donc un travail conséquent à faire pour donner satisfaction à tous les Septémois. Pour conclure, c'est un travail très important qu'il faut continuer et je compte sur les associations mais aussi sur la mobilisation de tous les Septémois, pour mettre la pression sur les organismes d'Etat. »

Monsieur Arinci : « sur les Peyrards, il existe des propriétaires vieillissant et je trouve choquant de devoir prendre en stop un homme de 84 ans, pour le mener faire ses courses car nous sommes mal desservis par les transports. »

Monsieur le Maire : « c'est un point noir. Nous avons fait des propositions qui n'avancent pas comme nous le voudrions. J'avais proposé un transport à la demande. Mais la conception de la Métropole c'est que les transports doivent être rentables. Mais pour moi, les transports sont un service public et c'est difficile quand on est un groupe minoritaire au sein de la Métropole. On a quand même demandé que 2 passages le matin et 2 passages le soir, soient mis en place. »

Monsieur Arinci : « il faut réfléchir à mettre en place une aide pour les aînés. »

Monsieur le Maire : « il y a aussi une population qui rajeunit donc il faut traiter le problème sur son ensemble. »

Monsieur Lambert : « pour les Peyrards, je suggère depuis longtemps un transport à la demande. Ça a peut-être évolué. Pour y aller, on doit faire 6 kms aller et 6 kms retour. On pourrait récupérer ces 12 kms pour mieux adapter les rotations sur l'ensemble du parcours. Ce dernier est à revoir car il n'est pas adapté à tous les Septémois. Le samedi matin par exemple, les bus ne peuvent pas monter et sont obligés de faire le tour car les véhicules des résidents sont garés et gênent la circulation. Ce n'est pas simple. »

Madame Perrenot-Marque : « quand on parle de réinventer, on peut dire qu'on est dans cette période. Il y a eu la période du « tout voiture ». Face à ça, il n'est pas possible de s'en sortir si on ne va pas vers les transports en commun. Aujourd'hui il faut faire du nouveau pour satisfaire les personnes et les transports. Il faut aussi avoir des transports gratuits si on veut avoir une augmentation de leur fréquentation. Et ce, en plus de tous les aménagements pouvant être faits. »

Monsieur Magro : « la gratuité n'est pas une utopie puisque, par exemple, à Aubagne, Dunkerque, Clermont Ferrand et dans plusieurs dizaines d'agglomérations moyennes, c'est gratuit ou sur le point de l'être. Toutes tendances politiques confondues. Il suffirait que le versement transport (VT) des entreprises qui aujourd'hui est de 2% sur notre Métropole, autorité organisatrice de transport, passe à 3%. Avec les économies qui seraient faites sur les contrôles et une modification législative sur la fiscalité, nous serions très proches de l'équilibre permettant la gratuité. Ça ouvrirait un autre projet de société et je suis certain que les entreprises de toute taille y trouveraient vite leur compte parce que cela leur permettrait d'avoir des employés qui se déplacent mieux. »

Monsieur Dubessé : « on a vu à la télévision, l'impact du coronavirus sur la Chine par rapport à la pollution. Donc il faut aller vers des transports plus écologiques. »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

MOTION 01.03.2020 : Motion de soutien aux associations opposées à la fusion de l'Allocation Adultes Handicapés (A.A.H) et du Revenu Universel d'activités (R.U.A).

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Anne OLIVERO** qui procède à la lecture d'une synthèse de la motion.

Madame Olivero : « en ce dernier conseil, je souhaitais rendre hommage à notre collègue Tayeb Kebab qui avait la délégation sur le handicap et qui s'en est occupé pendant 5 ans. »⁷

Monsieur le Maire : « des interventions ? »

En l'absence d'interventions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de motion.

Vote à l'UNANIMITE

Monsieur le Maire : « nous arrivons à la fin de notre conseil municipal. Avant de passer au compte-rendu des décisions municipales, permettez-moi de remercier l'ensemble des groupes qui ont travaillé ces six dernières années et pour les 95% des rapports présentés qui ont été adoptés à l'unanimité.

Je remercierai également les élu.e.s qui, pour des raisons diverses, ne se représentent pas, à savoir : Mesdames Elisabeth Perrenot-Marque, Dominique Jauffret-Rosenthal, Elisabeth Roudil, Corinne Porsin-Raidin, ainsi que Messieurs Philippe Nercy, Honoré Lambert, Hervé Vaquier-Tolinos, Jean-Claude Cabras et Mike Arinci. »

COMPTES RENDUS

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a rendu compte des décisions municipales qui ont été prises en application de l'article L.2122-22 de ce même code.

Le compte-rendu de ces décisions est consultable à la Direction de l'Administration Générale de la Ville aux heures d'ouverture de la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 h 45.